

Programme de formation Maintien Actualisation des compétences SST

Pré requis

- Etre titulaire du certificat SST en période de validité, soit 24 mois.
- Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

Maintenir et actualiser les compétences SST, dans le respect de l'organisation de l'entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel le salarié intervient, et selon les procédures spécifiques fixées :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Mettre en application ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail

Contenu

L'actualisation des conduites à tenir et des techniques.

L'adaptation de la formation :

- Aux modifications du programme
- Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement

Conditions et durée :

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes certifiées SST.

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une demi-heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14.

Certification :

Suivant les critères définis par l'INRS, deux épreuves certificatives :

1/ Démontrer les compétences pour réaliser la conduite à tenir d'une situation d'accident simulée

2/ Le candidat répondra à un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention : entretien direct (individuel) avec le formateur, ou en plénière.

Ce certificat est valable 24 mois.

Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

Durée

1 jour soit 7 heures